



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 13 juillet 2021

n° 097-21 C

Objet : RS - Projet de sécurisation de la distribution en eau du secteur des Bauges - Sollicitation du Préfet pour l'ouverture d'une enquête publique en vue de l'instauration de servitudes de passage sur fonds privés pour la pose, le renouvellement et la régularisation de canalisations publiques
Abrogation de la délibération n° 011-21 C du 11 février 2021

- date de convocation le 07 juillet 2021
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-et-un, le mardi treize juillet à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 49

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Jean-François Beccu - Claudine Bonilla - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Christelle Favetta-Sieyes - Sandrine Garcin - Sabrina Haerinck - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Gaëtan Pauchet - Benoît Perrotton - Cyndie Picot - Claire Plateaux - Thierry Repentin - Corinne Charles - Franck Morat
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Lesysse	Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Jacques Henriot
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

• conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Marcel Ferrari

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 13

de Marie Bénévisse à Alain Caraco - de Christèle Blambert à Jean-Marc Léoutre - de Brigitte Bochaton à Michel Dyen - de Daniel Bouchet à Gaëtan Pauchet - de Sophie Bourgade à Claire Plateaux - de Florence Bourgeois à Claire Plateaux - de Pierre Brun à Aurélie Le Meur - de Jean-Pierre Coendoz à Dominique Pommat - de Isabelle Dunod à Thierry Repentin - de Alexandre Gennaro à Grégory Basin - de James Hallay à Josette Rémy - de Martin Noblecourt à Aurélie Le Meur - de Christophe Richel à Michel Dyen

• conseillers excusés : 20

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Michel Camoz - Jean-Pierre Casazza - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Philippe Ferrari - Hélène Jacquemin - Max Joly - Martine Lambert - Luc Meunier - Raphaële Mouric - Emilio Pla Diaz - Farid Rezzak - Walter Sartori - Bruno Stellian - Alain Thieffenat - Thierry Tournier - Alexandra Turnar - Céline Vernaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 13 juillet 2021

délibération n° 097-21 C

objet **RS - Projet de sécurisation de la distribution en eau du secteur des Bauges - Sollicitation du Préfet pour l'ouverture d'une enquête publique en vue de l'instauration de servitudes de passage sur fonds privés pour la pose, le renouvellement et la régularisation de canalisations publiques**
Abrogation de la délibération n° 011-21 C du 11 février 2021

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, rappelle que Grand Chambéry souhaite sécuriser la distribution en eau potable du secteur des Bauges, notamment sur le territoire des communes de Saint-Jean-d'Arvey et des Déserts nécessitant des travaux sur les canalisations.

Ce projet présente un caractère d'utilité publique.

Les canalisations se situent sous des fonciers privés, non maîtrisés par l'agglomération malgré les nombreuses tentatives d'acquisition amiable ou appartenant à des successions inconnues.

Des difficultés sont rencontrées afin d'obtenir un accord amiable avec les propriétaires des parcelles concernées par le projet, pour la régularisation et l'institution de servitudes, indispensables à la réalisation des travaux et l'utilisation du site.

Devant cette situation, afin de pouvoir régulariser les canalisations existantes n'ayant pas fait l'objet de conventions de servitude et de réaliser les travaux indispensables à la finalisation du projet, il est proposé de solliciter le Préfet pour l'ouverture d'une enquête publique en vue de la régularisation et l'instauration de servitudes de passage pour la pose de canalisations publiques, laquelle sera engagée à l'encontre des propriétaires concernés par le tracé et n'ayant pas donné leur accord ou pour les parcelles appartenant à des successions inconnues.

La délibération n° 011-21 C du 11 février 2021 portait sur la procédure d'instauration de servitudes de passage sur fonds privés pour la pose de canalisations publiques, mais ne mentionnait pas la nécessité de régulariser les servitudes existantes. Il convient donc de l'abroger.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération de Grand Chambéry n° 186-20 C du 17 décembre 2020 approuvant le programme de travaux de sécurisation en eau des Bauges,

Vu les articles R.152-1 à R.152-2 du code rural et de la pêche maritime,

Vu les articles L.110-1, R.112-1 et R.131-3 à R.131-8 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : abroge la délibération n° 011-21 C du 11 février 2021,

Article 2 : décide le recours à la procédure d'instauration de servitudes de passage sur fonds privés pour la pose, le renouvellement et la régularisation de canalisations publiques, à l'encontre des propriétaires concernés par le tracé,

Article 3 : sollicite le Préfet pour ouvrir une enquête publique en vue de l'instauration de servitudes de passage sur fonds privés pour la pose, le renouvellement et la régularisation de canalisations publiques, au bénéfice de Grand Chambéry, à l'encontre des propriétaires concernés par le tracé,

Article 4 : autorise le président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération et à la mise en œuvre de cette procédure de servitudes par arrêté préfectoral.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 097-21 C

Objet de l'acte : RS - Projet de sécurisation de la distribution en eau du secteur des Bauges - Sollicitation du Préfet pour l'ouverture d'une enquête publique en vue de l'instauration de servitudes de passage sur fonds privés pour la pose, le renouvellement et la régularisation de canalisations publiques

Abrogation de la délibération n° 011-21 C du 11 février 2021

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 4 - Autres types de contrats 1 - Délibérations 2 - Conventions publiques d'aménagement

Date de l'acte : 23 juillet 2021

Annexe(s) : Notice explicative

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20210723-lmc1H25678H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H25678H1

Date de transmission en Préfecture : 23 juillet 2021

Date de réception en Préfecture : 23 juillet 2021

Période d'affichage : du au